



LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES EUROPÉENNES



LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES EUROPÉENNES

**Texte issu de la réunion conjointe des parlementaires
français et députés français au Parlement européen**

**sur le cadre financier pluriannuel de l'Union
européenne 2021-2027**

(26 février 2020)

Considérant que l'Union européenne doit se doter des moyens nécessaires pour assumer ses compétences et mettre en œuvre ses politiques, tout en tenant compte des contraintes budgétaires des États, nous :

- *Concernant l'approche générale des dépenses*

- Saluons les nouvelles priorités avancées par la Commission européenne pour permettre à l'Union européenne de relever les défis auxquelles elle est confrontée, et qui impliquent un haut niveau d'ambition en matière climatique et environnementale ;

- Affirmons néanmoins que le financement de ces nouvelles priorités ne doit pas conduire à réduire les ambitions des politiques traditionnelles, notamment la politique agricole commune (PAC) et la politique de cohésion, qui conservent toute leur pertinence ;

- Soutenons la proposition visant à mettre en œuvre une conditionnalité liée au respect de l'État de droit pour l'accès aux fonds européens ; soulignons que la mise en œuvre d'une telle conditionnalité dans l'accès aux fonds européens devra reposer sur des critères objectifs et ne pas pénaliser les populations des États membres concernés ; appelons à mettre en place des conditionnalités fiscales et sociales pour l'accès aux fonds européens ;

- *Concernant les politiques financées par le cadre financier pluriannuel*

- Regrettons que la proposition du président du Conseil européen réduise les ambitions de la Commission pour l'innovation, la recherche, la sécurité, l'espace et la défense, à rebours de la volonté affichée de renforcer la souveraineté européenne ;

- Réaffirmons que la politique agricole commune constitue une priorité stratégique, au regard notamment des enjeux de souveraineté et de sécurité alimentaires, de développement équilibré des territoires, ainsi que de contribution aux objectifs environnementaux ;

- Estimons qu'aucune réforme de la PAC ne serait satisfaisante sans la préservation d'un budget stable en euros constants par rapport à la période 2014-2020, indépendamment des conséquences du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne ;

- Jugeons inacceptable la proposition présentée le 14 février 2020, qui majore certes la proposition de la Commission européenne mais réduit globalement de 5 milliards d'euros les fonds que la présidence finlandaise proposait d'allouer à la PAC dans sa proposition du 5 décembre 2019 ; saluons néanmoins le souhait de procéder à une réévaluation des crédits du premier pilier, démarche qui devra être amplifiée ;

- Soulignons le rôle stratégique de la politique de cohésion, levier d'investissement particulièrement adapté aux besoins spécifiques des territoires de l'Union ; affirmons qu'elle doit concerner toutes les régions de l'Union européenne ; saluons en conséquence le maintien de la catégorie des régions en transition ;

- Réaffirmons la nécessité de préserver le niveau d'ambition de la Commission pour le programme Erasmus +, qui est emblématique de la politique européenne et contribue à la rendre concrète auprès des populations ;

- Saluons l'ambition du Pacte vert pour l'Europe en vue de lutter contre les dérèglements climatiques et d'assurer une transformation de l'économie européenne, mais soulignons l'ampleur des investissements nécessaires pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 et la nécessité d'accompagner certains territoires et certaines filières confrontés à d'importants défis de reconversion ; insistons sur la nécessité pour l'Union européenne de ne se priver d'aucune technologie permettant d'atteindre les objectifs ambitieux qu'elle s'est assignés ;

- Nous montrons vigilants quant aux modalités de mise en œuvre du fonds pour une transition juste, qui ne doivent pas conduire à amputer les crédits de la politique agricole commune ou les fonds de la politique de cohésion ;

- Insistons pour que soit mis en œuvre un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières afin de prévenir le risque de fuite carbone et d'assurer une équité dans les relations commerciales internationales ; considérons que les recettes générées devront constituer une ressource à part entière du budget européen ;

- Appellons à une prise en compte, adaptée à la hauteur de leurs spécificités et enjeux propres, des régions ultrapériphériques (RUP) et des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) dans la mise en œuvre et le financement des politiques européennes ;

- Soulignons la nécessité de dédier à l'agence Frontex un budget lui permettant de mettre en œuvre le mandat renforcé qui lui a été confié en 2019 ;

- Déplorons la proposition formulée par le président du Conseil européen réduisant l'enveloppe dévolue au fonds européen de la défense et au programme spatial européen ; insistons pour consacrer 11,453 milliards d'euros à ce fonds et 14,196 milliards d'euros au programme spatial européen pour la période 2021-2027, conformément à la proposition initiale de la Commission ;

- Saluons l'accord de principe intervenu pour mettre en place un instrument budgétaire de convergence et de compétitivité au sein de la zone euro, mais regrettons qu'il n'ait pas été doté d'une fonction de stabilisation macroéconomique ;

- Regrettons que les propositions du président du Conseil européen réduisent d'environ 14 %, par rapport à la proposition initiale de la Commission, le volume de crédits consacrés à l'instrument budgétaire de convergence et de compétitivité, et appelons à revoir ce montant à la hausse ;

- *Sur les ressources propres*

- Soulignons que l'élaboration d'un cadre financier pluriannuel à la hauteur des objectifs que l'Union s'est assignés suppose un accroissement des ressources propres de l'Union et la fin des rabais et systèmes de correction dont bénéficient certains États membres ;

- Saluons l'effort engagé par la Commission et le Président du Conseil européen pour proposer de nouvelles ressources propres et invitons à envisager des ressources supplémentaires qui ne pèsent pas sur les budgets nationaux, en incluant une partie des recettes du marché d'échanges de quotas d'émission carbone, une contribution calculée sur la quantité d'emballages plastiques non recyclés dans les États membres, la mise en place d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, ainsi que la taxation des services numériques ;

- *Sur le calendrier des négociations*

- Demandons, au regard de l'état d'avancement des négociations, que la Commission européenne envisage les mesures nécessaires pour rendre opérationnel l'article 312, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, qui prévoit la prorogation des plafonds et autres dispositions correspondant à la dernière année du précédent cadre financier pluriannuel lorsque le règlement du Conseil fixant un nouveau cadre financier n'a pas été adopté à son échéance.